

FONDS DES MÉDIAS DU CANADA

Groupe de travail de l'industrie

Date : Le 22 octobre 2012

OBJET : Développement régional (marché anglophone)

INTRODUCTION

Le présent document porte sur diverses options de politiques, sur lesquelles se penchera le groupe de travail, en vue de permettre au FMC de soutenir et d'encourager le développement de projets télévisuels régionaux de langue anglaise.

Le FMC a étudié la vaste question du soutien à la production régionale de langue anglaise à plusieurs reprises dans le passé et, tout récemment, dans le cadre d'un groupe de travail faisant partie du processus de consultation du FMC pour ses programmes 2012-2013, le 19 octobre 2011. Vous pouvez consulter l'information obtenue du groupe de travail dans le site Web du FMC à www.cmf-fmc.ca/about-cmf/outreach-consultation/working-groups-and-national-focus-group/.

En raison de l'adoption par le FMC d'un cycle de Principes directeurs de deux ans pour 2012-2013 et 2013-2014 (y compris la Mesure incitative pour la production de langue anglaise), le soutien à la production régionale ne fera pas l'objet de révision cette année. Des discussions sur le développement régional ont également été entreprises l'an dernier, mais elles n'ont pas été conclues à temps pour les propositions de programmes à présenter pour 2012-2013; par conséquent, il est nécessaire de revoir cette question particulière cette année.

CONTEXTE

Cadre de réglementation

Le CRTC encourage la production régionale, mais il n'a pas d'exigences particulières à cet égard. Dans *Approche par groupe à l'attribution de licences aux services de télévision privée* (Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-167), le Conseil a établi :

Dans les dernières décisions de renouvellement de licences pour les principaux groupes de télévision, le Conseil a indiqué que ces groupes, en tant que télédiffuseurs nationaux, jouaient un rôle clé quant au fait d'assurer que l'ensemble des régions du pays est reflété dans leur programmation.

Le Conseil persiste en ce sens et s'attend à ce que les principaux groupes de télévision demandent des émissions d'intérêt national en provenance de toutes les régions du Canada, participant aux activités de production proportionnellement à leur présence dans leurs marchés respectifs.

Le Conseil exigera également des titulaires qu'elles déposent des rapports annuels faisant état de leurs activités de production régionale, comme énoncé dans la section suivante.

Le dépôt de ces rapports auprès du CRTC a déjà commencé. Il est possible de les consulter dans le site Web du Conseil à www.crtc.gc.ca/fra/bcasting/ann_rep/annualrp.htm.

Le CRTC n'a pas d'exigences particulières quant au développement à l'échelle de l'industrie, mais il existe des exigences en matière de dépenses en émissions canadiennes (DEC) minimales, y compris les dépenses en scénarios et en développement de concepts (à l'exclusion des frais d'administration).

Mandat du FMC

L'Entente de contribution entre le FMC et le ministère du Patrimoine canadien prévoit que :

Le FMC doit :

...

v) assurer le soutien de productions télévisuelles convergentes régionales;

Voilà tout ce que prévoit l'Entente de contribution relativement au soutien régional. Elle n'établit pas de niveaux minimaux de soutien régional, ne prévoit pas la façon d'offrir ce soutien ni ne définit le concept de région.

Mesures actuelles de développement régional du FMC

Dans le cadre du programme de développement, le FMC exige des télédifuseurs de verser une exigence-seuil minimale en matière de droits de développement au projet, et il offre sa propre contribution jusqu'au maximum établi. Pour les projets non régionaux, l'exigence-seuil en matière de droits de développement et la contribution maximale du FMC s'établissent toutes les deux à 50 % du devis de développement. Pour les projets de développement régionaux, l'exigence-seuil en matière de droits de développement s'établit à 25 %, et la contribution maximale du FMC, à 75 %. Les projets de développement régionaux se définissent comme suit :

2.A.1.1 Définition d'un projet de développement régional

Dans le cadre de la Mesure incitative régionale de langue anglaise, décrite dans les sections 2.A.2.1 et 2.A.3.1 ci-dessous, un projet de développement régional est un projet réunissant les conditions suivantes :

- a) le Requérant (ou, dans le cas où il existe des requérants distincts pour la composante télévision et la ou les composantes médias numériques, le requérant détenteur des droits de la composante télévision) est établi en région, et son siège social est situé en région;
- b) le Requérant régional (ou, dans le cas où il existe des requérants distincts pour la composante télévision et la ou les composantes médias numériques, le requérant détenteur des droits de la composante télévision) amorce le projet et continue à participer activement à son développement, et détient au moins 51 % des droits d'auteur.

Dans cette section, les termes « région » ou « régional » englobent, pour les projets en langue anglaise, toute partie du Canada située à plus de 150 km de Toronto ou de Vancouver, y compris toute partie de l'île de Vancouver, en empruntant la route la plus raisonnablement courte¹.

Depuis 2011-2012, le FMC reconnaît les coûts de prédéveloppement (notamment les coûts liés

¹ Pour les projets de langue française, les termes « région » ou « régional » englobent toute partie du Canada située à plus de 150 km de Montréal, en empruntant la route la plus raisonnablement courte.

aux premières étapes de développement et ceux liés à la présentation de projets auprès des télédiffuseurs, y compris les frais de déplacement pour les rencontrer) comme des dépenses admissibles (c'est-à-dire des coûts auxquels le FMC contribuera financièrement) pour tous les projets financés dans le Programme de développement. En 2012-2013, le FMC a élargi ce point pour inclure les frais de déplacement en vue de rencontrer le personnel créatif clé canadien. Étant donné que les frais de déplacement des producteurs régionaux sont généralement supérieurs à ceux des producteurs non régionaux, le FMC considère que ces règles soutiennent les activités de développement régional.

Rapport *Canary in the Minefield*

La plus récente recherche en profondeur commandée par le FMC sur l'activité télévisuelle régionale au Canada était le rapport *Canary in the Minefield*, préparé par Jane Bisbee et Geoff Le Boutillier.

Publié en octobre 2010, le rapport faisait état de la tendance à la baisse de la production régionale au Canada anglais, cherchait à cerner les causes de cette tendance et proposait des solutions. Le rapport permet de déceler des causes possibles du déclin de la production télévisuelle régionale :

Les producteurs étaient remarquablement unanimes dans l'autoévaluation de leurs problèmes. S'ils étaient économistes, ils décriraient les difficultés en termes de « sous-capitalisation des fonctions de recherche et de développement de leurs entreprises » ainsi que de « capacité à développer des marchés ». Dans le monde de la télévision, il s'agit du développement, en particulier celui des premières étapes, ainsi que de l'établissement de relations avec les clients principaux, à savoir les télédiffuseurs. C'est une « question de capacité et de maturité », comme un observateur de l'industrie l'a mentionné, et de la voie à suivre dans ce contexte.

[...]

La deuxième difficulté citée le plus souvent dans nos entrevues était l'accessibilité aux télédiffuseurs pour les producteurs à l'extérieur de Toronto. La disparition des agents de développement et des responsables des acquisitions de presque tous les anciens postes éloignés s'est gravement fait sentir. De nombreux producteurs régionaux — des Prairies comme du Québec — ont signalé les dépenses liées à l'établissement de relations avec les acheteurs. Il ne s'agit plus de la vieille plaisanterie sur la « tasse de café à mille dollars ». Comme un producteur de l'Ouest l'a illustré, une bonne présentation demande que toute l'équipe se déplace à Toronto, ce qui coûte près de 5 000 \$. Certains ont suggéré que les télédiffuseurs qui obtiennent des fonds du FMC devraient être physiquement présents dans les régions pendant une certaine période de temps. *[traduction]*

Il est possible de consulter le rapport complet dans le site Web du FMC à www.cmf-fmc.ca/documents/files/about/ind-outreach/2011-12/groups/Canary-in-the-Minefield-Oct-2010.pdf (en anglais seulement).

Résultats du financement au développement et à la production de langue anglaise (2010-2011 et 2011-2012)

Les résultats du financement au développement de langue anglaise sont présentés dans l'annexe A. Les résultats du financement à la production de langue anglaise sont présentés dans l'annexe B.

En bref, pour le développement régional, la situation s'est légèrement améliorée, la répartition entre les centres et les régions étant passée de 80/20 en 2010-2011 à 74/26 en 2011-2012. Pour la production, la répartition entre les centres et les régions est demeurée assez stable, passant de 68/32

en 2010-2011 à 69/31 en 2011-2012.

En 2010-2011, 30 producteurs régionaux différents ont participé à du développement régional de langue anglaise, comparativement à 29 en 2011-2012.

Voici les télédiffuseurs actifs dans le développement régional au cours des deux dernières années : APTN-Anglais, Bold, CBC, City TV, Comedy, CTV, CTV Two Alberta, Documentary, ichannel, Knowledge, SCN, Showcase, Space, Super Channel, Teletoon-Anglais, TSN, TVO, Vision TV et YTV Canada.

OPTIONS DE POLITIQUES À ÉTUDIER

Les options suivantes visant à mettre en œuvre des mesures incitatives pour le développement régional de qualité élevée sont présentées à des fins d'examen.

Modifier la définition de « développement régional » pour inclure Vancouver

Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, les termes « région » ou « régional » pour les projets de langue anglaise englobent toute partie du Canada située à plus de 150 km de Toronto ou de Vancouver, y compris toute partie de l'île de Vancouver, en empruntant la route la plus raisonnablement courte. Ainsi, les projets de Vancouver ne sont pas considérés comme régionaux. Le FMC pourrait modifier cette définition pour faire en sorte que les projets de Vancouver soient régionaux.

Depuis le lancement du Programme de développement en 2005-2006, la définition de développement régional a exclu Vancouver, ce qui signifie que les définitions de développement régional et de production régionale du FCT et du FMC diffèrent à cet égard.

Sous-programme de prédevelopment de langue anglaise dans le cadre du Programme de développement

Actuellement, le FMC possède un sous-programme de prédevelopment régional de langue française au Québec dans le cadre du Programme de développement. Le FMC pourrait mettre en œuvre une version de langue anglaise de ce sous-programme.

Le programme de langue française vise à aider les projets régionaux de langue française au Québec en phase de prédevelopment qui n'ont pas encore obtenu de fonds de développement d'un télédiffuseur. Le FMC accorde des contributions aux projets selon l'ordre de présentation des demandes, jusqu'à épuisement des fonds, jusqu'à concurrence de la contribution maximale de 5 000 \$ par projet. Toutes les demandes doivent être accompagnées d'une lettre d'intérêt d'un télédiffuseur canadien, mais ce dernier n'est pas tenu d'engager un montant minimal précis. Les requérants admissibles peuvent soumettre deux projets admissibles par exercice financier. Aucun de ces deux projets ne peut être une série renouvelée. Lorsque plusieurs projets rivalisent pour obtenir des ressources limitées, le FMC se réserve le droit de les sélectionner selon les critères suivants :

- a) originalité et notoriété des éléments créatifs;
- b) qualité du matériel créatif (valeur de production);
- c) feuille de route du producteur et des membres de l'équipe de création.

Le FMC pourrait créer un programme similaire pour les projets de langue anglaise. Toutefois, en raison d'un nombre considérablement élevé de demandes prévues de l'ensemble du marché régional anglophone, la version de langue anglaise ne serait probablement pas identique à celle de langue française. Parmi les éléments potentiels du programme, citons une contribution maximale selon le moindre des montants suivants, soit 15 000 \$ et 75 % du budget de prédevelopment, sans limiter le nombre de projets pouvant déposer une demande (sous réserve de la disponibilité

des fonds). Les coûts admissibles supplémentaires dans le cadre du programme de prédéveloppement de langue anglaise tiendraient compte des coûts liés à la création de documents de présentation, à la production de maquettes de courte durée et aux déplacements pour rencontrer les coproducteurs (et non uniquement des télédiffuseurs et du personnel créatif). En vertu de l'Entente de contribution du FMC avec le ministère du Patrimoine canadien, les projets financés par le FMC doivent être déclenchés par des télédiffuseurs titulaires d'une licence du CRTC. Par conséquent, le FMC exige une lettre d'intérêt du télédiffuseur. En ce moment, il serait impossible de considérer des déclencheurs autres que ceux de la télédiffusion.

Le programme serait lancé en décembre 2012 ou en janvier 2013; la date limite s'établirait à la fin de février 2013. Toutefois, certains télédiffuseurs ont fait remarquer que cette période de temps ne correspond pas à leur cycle naturel de développement et de production; ils suggéraient donc le début de l'exercice 2013-2014 comme date de lancement de cette initiative.

Soutien aux séances de présentation régionales pour les télédiffuseurs

Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, l'obtention de « temps en vis-à-vis » auprès des décideurs en matière de télédiffusion constitue l'une des principales difficultés décelées par les producteurs régionaux, en particulier les frais de déplacement qui en découlent. La proposition visant le prédéveloppement ci-dessus financerait ces coûts. Le même objectif serait sans doute atteint en finançant les frais de déplacement des télédiffuseurs vers les régions. À cette fin, le FMC pourrait soutenir financièrement les séances de présentation régionales.

Toutefois, en vertu de l'Entente de contribution, le FMC ne peut financer que les projets admissibles, ou les dépenses liées aux activités de l'industrie ayant trait au mandat du FMC. Si ce dernier finançait les séances de présentation, il serait nécessaire de déterminer les événements importants dans chaque province et territoire au cours desquels les séances auraient lieu. Dans ce cas, le FMC signerait des ententes de partenariat avec les organisateurs de ces activités, à partir de 2013-2014.

Mesure incitative de développement régional aux télédiffuseurs et Mesure incitative régionale de prédéveloppement

La proposition présentée par la CMPA, ci-jointe dans l'annexe D, demande au FMC de : a) fournir du financement au titre du développement régional aux petits télédiffuseurs; et b) couvrir les coûts engagés par les producteurs régionaux en vue de rencontrer les télédiffuseurs et les talents créatifs importants, y compris les auteurs, les créateurs et les coproducteurs potentiels (comme dans le cadre du sous-programme de prédéveloppement en langue anglaise décrit ci-dessus).

OPTIONS DE POLITIQUES À NE PAS CONSIDÉRER

Les intervenants ont présenté plusieurs options au cours des dernières années pour que le FMC modifie son soutien au développement et à la production de projets régionaux, y compris celles contenues dans le rapport *Canary in the Minefield*.

Étant donné que le groupe de travail met l'accent sur le développement, les options concernant uniquement la production sont uniquement mentionnées ci-dessous, sans être traitées en profondeur.

- *Mesures des Enveloppes de rendement.* Cette proposition demandait au FMC d'ajuster les facteurs de calcul des enveloppes de rendement afin de favoriser la production régionale, surtout en augmentant le facteur de régional.
- *Bonification régionale.* Cette proposition demandait au FMC de remplacer la Mesure incitative pour la production de langue anglaise par une bonification à la production.
- *Prime aux PME.* Cette proposition demandait au FMC de mettre en œuvre une

bonification pour les petites et moyennes entreprises (PME) afin d'inciter les télédiffuseurs à négocier avec les petites sociétés de production, l'argument de fond étant que la plupart des sociétés de production régionales sont également des PME.

Les intervenants ont présenté les options suivantes visant précisément le développement ou le développement et la production à la fois. Le FMC considère que ces options ne sont pas adéquates pour soutenir le développement régional, pour les raisons soulignées ci-dessous.

- *Allocations de financement par région ou par province.* Cette proposition demandait au FMC d'allouer la totalité de son financement à la production et au développement par région ou par province (plutôt que de verser une partie de son financement au titre d'un programme comme la Mesure incitative pour la production de langue anglaise); ces allocations devaient être dépensées dans des projets de la région ou la province désignée. Puisqu'il y a une allocation de financement proposée de un million de dollars destinée au Programme de développement régional, il n'est pas conseillé de diviser cette allocation en 13 montants significativement petits.
- *Cibles de dépenses pour les télédiffuseurs régionaux.* Cette proposition demandait au FMC de fixer des montants (ou des sommes minimales) que les télédiffuseurs seraient tenus de dépenser dans la production ou le développement régionaux, à partir des fonds des enveloppes de rendement. Cependant, cette proposition ne correspond pas au rôle de catalyseur du FMC, mais plutôt à la réglementation de la diffusion.
- *Un programme « Slate » du FMC.* Cette proposition demandait au FMC de créer un programme semblable au Slate Program de BC Film, maintenant éliminé, dans lequel le financement au développement était mis de côté pour un éventail de productions dans des sociétés de production particulières. Toutefois, ce programme favorisait davantage les grands producteurs régionaux établis qui avaient déjà des relations solides avec les télédiffuseurs, ce qui soulevait des préoccupations.
- *Activités de développement de l'industrie communes avec les organismes provinciaux et territoriaux.* Cette proposition demandait au FMC de travailler sur des activités de développement de l'industrie communes adaptées aux besoins et aux possibilités de chaque province et territoire. Cependant, tel qu'il a été mentionné auparavant, en vertu de l'Entente de contribution, le FMC ne peut financer que les projets admissibles ou les dépenses liées aux activités de l'industrie ayant trait au mandat du FMC. Par conséquent, le FMC devrait établir des partenariats avec des organismes pour organiser des activités de développement de l'industrie à partir de 2012-2013.
- *Admissibilité des genres élargie.* Cette proposition demandait au FMC d'élargir les genres admissibles au financement uniquement pour les projets régionaux. Cependant, l'Entente de contribution empêche actuellement le FMC de financer d'autres genres que les quatre qui sont admissibles actuellement.
- *Établissement d'un facteur de calcul des enveloppes de rendement régional pour les enveloppes de développement.* Cette proposition va à l'encontre de l'objectif prioritaire du FMC visant à simplifier ses processus et rendrait le système de calcul des enveloppes et son administration encore plus complexes.

COMMENTAIRES :

ANNEXE A

Étant donné que l'exercice 2012-2013 est en cours, le FMC estime inapproprié de présenter les résultats du développement 2012-2013 jusqu'à présent.

Résultats du financement au développement de langue anglaise (2011-2012)

Support	Genre	\$ FMC	N ^{bre} de projets	Budget (\$)
TV	Enfants et jeunes	1 036 729 \$	34	2 214 318 \$
	Documentaires	621 947 \$	42	1 270 706 \$
	Dramatiques	5 410 926 \$	104	10 850 988 \$
	VAS	144 750 \$	3	239 648 \$
Total – TV		7 214 352 \$	183	14 575 660 \$
MN	Enfants et jeunes	39 840 \$	32	163 930 \$
	Documentaires	26 343 \$	43	295 282 \$
	Dramatiques	62 584 \$	98	785 163 \$
	VAS	5 000 \$	3	10 000 \$
Total – MN		133 767 \$	176	1 254 375 \$
Total général		7 348 119 \$	359	15 830 035 \$

Au 31 mars 2012

Par région

\$ FMC

Région	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	VAS	Total général	% du total
Alberta		50 349 \$	437 516 \$		487 865 \$	7 %
Colombie-Britannique	60 996 \$	38 396 \$	211 504 \$		310 896 \$	4 %
Manitoba		46 412 \$	187 424 \$		233 836 \$	3 %
Terre-Neuve-et-Labrador			214 112 \$	20 000 \$	234 112 \$	3 %
Nouvelle-Écosse		44 262 \$	255 642 \$	100 000 \$	399 904 \$	5 %
Ontario/Autres	10 250 \$	14 525 \$	45 610 \$		70 385 \$	1 %
Saskatchewan	11 250 \$	43 875 \$	88 627 \$		143 752 \$	2 %
Régional – Total²	82 496 \$	237 819 \$	1 440 435 \$	120 000 \$	1 880 750 \$	26 %
Montréal	62 363 \$	71 125 \$	171 390 \$		304 878 \$	4 %
Toronto	896 823 \$	339 346 \$	3 458 942 \$	29 750 \$	4 724 861 \$	64 %
Vancouver	34 887 \$		402 743 \$		437 630 \$	6 %
Centre – Total	994 073 \$	410 471 \$	4 033 075 \$	29 750 \$	5 467 369 \$	74 %
Total	1 076 569 \$	648 290 \$	5 473 510 \$	149 750 \$	7 348 119 \$	100 %
% régional	8 %	37 %	26 %	80 %	26 %	

² Veuillez noter que la définition de « régional » a été modifiée pour 2012-2013. En vertu de cette nouvelle définition, les projets de langue anglaise de Montréal seront catégorisés sous « régional » plutôt que « centre ».

% centre	92 %	63 %	74 %	20 %	74 %
-----------------	------	------	------	------	-------------

Les projets régionaux représentent 26 % du financement du FMC consacré aux projets de développement dont la langue principale est l'anglais. Les variations par genre sont importantes : 80 % du financement aux projets de VAS de langue anglaise a été attribué aux régions, ce qui n'est le cas que de 8 % des émissions pour enfants et jeunes.

Par support

Support	Centre	Régional	Total	% centre	% régional
TV	5 379 280 \$	1 835 072 \$	7 214 352 \$	75 %	25 %
MN	88 089 \$	45 678 \$	133 767 \$	66 %	34 %
Total	5 467 369 \$	1 880 750 \$	7 348 119 \$	74 %	26 %

Une proportion accrue du financement alloué aux médias numériques de langue anglaise a été consacrée aux régions (34 %) comparativement aux dépenses en télévision (25 %).

Budgets moyens par genre — TV seulement

Genre	Centre	Régional	Total
Enfants et jeunes	68 160 \$	42 378 \$	65 127 \$
Documentaires	30 994 \$	28 776 \$	30 255 \$
Dramatiques	110 924 \$	85 551 \$	104 336 \$
VAS	59 500 \$	90 074 \$	79 883 \$
Total – TV	84 656 \$	65 158 \$	79 648 \$

Coûts de prédéveloppement

Tel qu'il est mentionné précédemment, depuis 2011-2012, le FMC reconnaît les coûts de prédéveloppement comme des coûts admissibles pour tous les projets financés au titre du Programme de développement. Depuis ce changement, un peu plus de 40 000 \$ pour 10 projets ont été réclamés au titre de coûts de prédéveloppement, dont 13 200 \$ pour cinq projets définis comme des frais de déplacement.

Résultats du financement au développement de langue anglaise (2010-2011)

Support	Genre	\$ FMC	N ^{bre} de projets	Budget \$
TV	Enfants et jeunes	940 734	32	1 849 424
	Documentaires	525 230	42	1 020 815
	Dramatiques	5 227 939	112	10 485 587
	VAS	201 424	3	430 288
Total – TV		6 895 327	189	13 786 114
MN	Enfants et jeunes	19 700	32	135 984
	Documentaires	45 599	42	143 898
	Dramatiques	117 032	111	343 549
	VAS	2 000	3	4 000
Total – MN		184 331	188	627 431
Total général		7 079 658	377	14 413 545

Au 31 mars 2011

\$ FMC (TV + MN)	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	VAS	Total général	% du total
Alberta	177 08	72 341	223 903	82 638	555 970	7,9
Colombie-Britannique		45 510	58 123		103 633	1,5 %
Manitoba		5 000	46 944	24 306	76 250	1,1
Nouveau-Brunswick	52 49	24 501			77 000	1,1
Terre-Neuve-et-Labrador		25 000			25 000	0,4 %
Nouvelle-Écosse	78 25	21 225	247 368		346 843	4,9
Ontario/Autres	48 37				48 376	0,7
Saskatchewan			175 354		175 354	2,5
RÉGIONAL – TOTAL	356 213	193 577	751 692	106 944	1 408 426	19,9 %
Montréal	22 750	61 888	309 069	96 480	490 187	6,9
Toronto	501 816	267 364	3 357 168		4 126 348	58,3
Vancouver	79 655	48 000	927 042		1 054 697	14,9
CENTRE – TOTAL	604 221	377 252	4 593 279	96 480	5 671 232	80,1 %
TOTAL	960 434	570 829	5 344 971	203 424	7 079 658	

% régional	37	34	14	53	20
% centre	63	66	86	47	80

\$ FMC par support

Support	Centre \$	Régional \$	Total \$	% centre	% régional
TV	5 512 964	1 382 363	6 895 327	80	20
MN	158 268	26 063	184 331	66	34
Total	5 671 232	1 408 426	7 079 658	80	20

Budget moyen par genre — TV seulement

Genre	Centre \$	Régional \$	Total \$
Enfants et jeunes	64 171	45 620	57 795
Documentaires	23 088	27 734	24 305
Dramatiques	92 072	107 846	93 621
VAS	219 400	105 444	143 429
Total – TV	75 208	62 974	72 942

ANNEXE B

Résultats du financement à la production de langue anglaise

2012-2013 jusqu'au 3 octobre 2012

Tous les projets convergents par région (\$ FMC), TV et MN, y compris la Mesure incitative pour la production de langue anglaise

Région	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	VAS	Total	% du total
Alberta		1 857 794	9 148 745		11 006 539	8 %
Colombie-Britannique	6 883 884	2 541 803	15 252 249		24 677 936	17 %
Manitoba		629 471	1 873 081	644 788	3 147 340	2 %
Montréal	101 200	6 037 069	1 918 761		8 057 030	6 %
Terre-Neuve-et-Labrador			5 305 755		5 305 755	4 %
Ontario/Autres	185 000		155 803		340 803	0,2 %
Québec/Autres	480 750				480 750	0,3 %
Saskatchewan		127 625			127 625	0,1 %
Nouvelle-Écosse		753 607	2 162 545		2 916 152	2 %
Régional – Total	7 650 834	11 947 369	35 816 939	644 788	56 059 930	38 %
Toronto	15 428 459	13 123 067	55 539 381	5 642 283	89 733 190	62 %
Total général	23 079 293	25 070 436	91 356 320	6 287 071	145 793 120	100 %

2011-2012

Tous les projets convergents par région (\$ FMC), TV et MN, y compris la Mesure incitative pour la production de langue anglaise

Région	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	VAS	Total	% du total
Alberta		1 217 980	6 051 760	574 054	7 843 794	4 %
Colombie-Britannique	7 894 286	9 234 745	11 665 016	160 299	28 954 346	14 %
Manitoba	560 000	1 103 359	5 415 000	355 000	7 433 359	4 %
Nouveau-Brunswick		36 000	250 000		286 000	0,1 %
Terre-Neuve-et-Labrador	250 000	1 045 000	5 408 500		6 703 500	3 %
Nouvelle-Écosse	1 456 660	1 846 637	3 457 567	492 147	7 253 011	4 %
Ontario/Autres	190 000	240 000	592 500		1 022 500	1 %
Saskatchewan		1 270 757	1 622 485	133 750	3 026 992	1 %
Régional – Total	10 350 946	15 994 478	34 462 828	1 715 250	62 523 502	31 %
Montréal	2 882 750	7 088 527			9 971 277	5 %
Toronto	29 052 732	13 602 793	78 946 079	9 966 651	131 568 255	64 %
Centre – Total	31 935 482	20 691 320	78 946 079	9 966 651	141 539 532	69 %
Total général	42 286 428	36 685 798	113 408 907	11 681 901	204 063 034	100 %

2010-2011 Production de langue anglaise
Tous les projets convergents par région (\$ FMC)

Région	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	VAS	Total général	% du total
Alberta		920 111	10 583 651	35,000	11 538 762	6 %
Colombie-Britannique	5 400 633	9 237 741	12 863 938	591,558	28 093 870	15 %
Manitoba	477 201	1 120 347	1 134 323	609,438	3 341 309	2 %
Nouveau-Brunswick		379 530			379 530	0 %
Terre-Neuve-et-Labrador	310 000	577 769	6 599 996		7 487 765	4 %
Nouvelle-Écosse	1 450 000	348'331	2 200 056	396,793	4 395 180	2 %
Ontario/Autres	337 235	1 110 641			1 447 876	1 %
Saskatchewan		476 791	4 394 600		4 871 391	3 %
Régional – Total	7 975 069	14 171 261	37 776 564	1 632 789	61 555 683	32 %
Montréal	1 721 300	6 165 540	5 431 499		13 318 339	7 %
Toronto	31 007 265	11 461 599	73 594 696	1 995 401	118 058 961	61 %
Centre – Total	32 728 565	17 627 139	79 026 195	1 995 401	131 377 300	68 %
Total général	40 703 634	31 798 400	116 802 759	3 628 190	192 932 983	

Données sur la Mesure incitative pour la production de langue anglaise

2012-2013 (\$ FMC) jusqu'au 3 octobre 2012 (allocation de programme — total : 15 M\$)

Mesure incitative pour la production de langue anglaise – région	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	VAS	Total
Alberta		559 086	1 360 000		1 919 086
Colombie-Britannique	671 870	115 260	671 870		1 459 000
Manitoba		59 625	554 375		614 000
Nouvelle-Écosse		246 405	732 545		978 950
Québec		2 094 413	288 761		2 383 174
Saskatchewan		52 500			52 500
Yukon		16 650			16 650
Total général	671 870	3 143 939	3 607 551	0	7 423 360

2011-2012 (\$ FMC)

Mesure incitative pour la production de langue anglaise – région	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	VAS	Total
Alberta		191 579	481 111	182 038	854 728
Colombie-Britannique	1 230 000	997 926	1 349 282	59 428	3 636 636
Manitoba		270 777	750 000		1 020 777
Nouveau-Brunswick			200 000		200 000

Nouvelle-Écosse	360 000	495 587	918 677		1 774 264
Nunavut		167 167			167 167
Québec	553 939	1 792 489			2 346 428
Total général	2 143 939	3 915 525	3 699 070	241 466	10 000 000

2010-2011 (\$ FMC)

Mesure incitative pour la production de langue anglaise – région	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	VAS	Total
Colombie-Britannique	1 121 627	1 036 219	2 000 000		4 157 846
Québec	938 702	1 574 257	1 408 801		3 921 760
Total général	2 060 329	2 610 476	3 408 801		8 079 606

ANNEXE C

Programmes de développement des organismes provinciaux³

Alberta

Subventions au développement et au pré-développement

Pré-développement : 50 K, ou 50 % (jusqu'à concurrence de 70 K par entreprise, par année)

Développement : 50 K, ou 30 %

Aucun déclencheur n'est nécessaire.

Colombie-Britannique

Avance de développement

De 10 K à 20 K, ou 50 % (jusqu'à concurrence de 50 K par entreprise, par année)

Déclencheur nécessaire : Télédiffuseur ou distributeur canadien ou étranger, ONF, Harold Greenberg Fund, Shaw-Hot Docs Fund.

Manitoba

Programmes de développement et de préparation au marché

Développement : de 5 K à 40 K, déclencheur de télédiffuseur ou de distributeur nécessaire.

Préparation de la présentation : de 5 K à 10 K ou 50 %, séries seulement, deux projets par producteur, par année, aucun déclencheur ni distributeur n'est nécessaire.

Terre-Neuve-et-Labrador

Prêt au développement

De 15 K à 35 K, ou 33 %

Un déclencheur est préférable, mais il n'est pas obligatoire.

Nouvelle-Écosse

Prêt au développement

15 K, ou 50 %

Déclencheur de télédiffuseur nécessaire.

Québec

Investissement au développement

De 15 K à 50 K, ou 49 %

Déclencheur de télédiffuseur généralement nécessaire.

Saskatchewan

Prêt au développement

De 5 K à 10 K par phase

Dramatiques : Télédiffuseur ou distributeur canadien ou étranger, minimum de 10 %

Émissions non dramatiques : lettre d'intérêt du télédiffuseur.

Yukon

Contribution financière non remboursable pour le développement

35 K, ou 33 %

Déclencheur de télédiffuseur.

³ À l'exclusion de l'Ontario. Le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et l'Île-du-Prince-Édouard ne semblent pas avoir de programme de développement particulier en place.